



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Monsieur,

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invité à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléé, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

Monsieur Bernard BILLY
Etablissement Ciments CALCIA
Usine d'Airvault
79600 AIRVAULT



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Madame,

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invitée à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléée, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

Madame Sandrine BLENEAU
Etablissement SCORI
Le Bois des Brandes
79600 AIRVAULT



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Le Préfet,

à

Monsieur le délégué territorial de l'agence régionale de santé

Objet : Réunion de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés à Airvault.

P.J. : L'ordre du jour

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invité à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléé, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Monsieur,

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invité à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléé, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

Monsieur Jean-Pierre BARE
Etablissement Ciments CALCIA
Usine d'Airvault
79600 AIRVAULT



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Madame,

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invitée à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléée, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

Madame Maryline GELEE
Département des Deux-Sèvres
Place Denfert Rochereau
CS 58880
79028 NIORT Cedex



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Monsieur,

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invité à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléé, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

Monsieur Jacques LIZIN
Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la protection du milieu Aquatique
33, rue du Galuchet
BP 88301
79043 NIORT Cedex



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Monsieur,

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invité à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléé, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

Monsieur Bruno MANIVET
Etablissement Ciments CALCIA
Usine d'Airvault
79600 AIRVAULT



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Monsieur,

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invité à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléé, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

Monsieur Yves BERNARDEAU
Gâtine Environnement
La Paillerie
79200 CHATILLON SUR THOUET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Monsieur,

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invité à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléé, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

Monsieur Fabrice BALLU
Etablissement Ciments CALCIA
Usine d'Airvault
79600 AIRVAULT



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Monsieur,

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invité à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléé, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

Monsieur Klaus WALDECK
Association Deux-Sèvres Nature Environnement
48, rue Rouget de Lisle
79000 NIORT



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Monsieur,

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invité à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléé, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

Monsieur Olivier FOUILLET
Commune de Airvault
1, rue Constant Balquet
79600 AIRVAULT



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Monsieur,

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invité à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléé, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

Monsieur Alain SAPATEIRO
Etablissement SCORI
Le Bois des Brandes
79600 AIRVAULT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Monsieur,

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invité à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléé, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

Monsieur Noël RECHER
Etablissement SCORI
Le Bois des Brandes
79600 AIRVAULT



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Madame,

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invitée à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléée, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

Madame Monique NOLOT
Commune de Louin
3, rue André Boutin
79600 LOUIN



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Monsieur,

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invité à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléé, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

Monsieur Emmanuel POINEAU
Etablissement SCORI
Le Bois des Brandes
79600 AIRVAULT



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Le Préfet,

à

Monsieur le directeur départemental des territoires

Objet : Réunion de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés à Airvault.
P.J. : L'ordre du jour

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invité à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléé, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaëlle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Monsieur,

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invité à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléé, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

Monsieur Laurent CHEMIERE
Etablissement SCORI
Le Bois des Brandes
79600 AIRVAULT



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Monsieur,

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invité à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléé, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

Monsieur Sébastien SEILER
Etablissement Ciments CALCIA
Usine d'Airvault
79600 AIRVAULT



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Madame,

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invitée à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléée, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

Madame Micheline REAU
Commune de Saint Loup Lamairé
1, place du Docteur Bouchet
79600 SAINT LOUP LAMAIRE



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Le Préfet,

à

Monsieur l'inspecteur du travail

Objet : Réunion de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés à Airvault.
P.J. : L'ordre du jour

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invité à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléé, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Le Préfet,

à

Madame le chef du service interministériel
de défense et de protection civile
s/c de monsieur le directeur de cabinet

Objet : Réunion de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés à Airvault.

P.J. : L'ordre du jour

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invitée à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléée, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Monsieur,

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invité à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléé, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

Monsieur Renan YVEN
Etablissement Ciments CALCIA
Usine d'Airvault
79600 AIRVAULT



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Le Préfet,

à

Monsieur le Sous-préfet de Parthenay

Objet : Réunion de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés à Airvault.

P.J. : L'ordre du jour

La prochaine réunion de la commission de suivi de site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et CALCIA, que vous présidez, se réunira le 26 novembre prochain à 15h en la mairie d'Airvault.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour. Les documents présentés lors de cette réunion vous seront transmis ultérieurement.

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléé, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Monsieur,

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invité à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléé, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

Monsieur Jean-François COIFFARD
Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet
33, place des Promenades
BP 60002
79600 AIRVAULT



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Monsieur,

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invité à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléé, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

Monsieur Arnaud MACE DE LEPINAY
Association Sèvre Environnement
Le Château
79600 MAISONTIERS



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Monsieur,

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invité à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléé, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

Monsieur Jean-Claude LAURANTIN
Commune de Assais Les Jumeaux
5, place des Tilleuls
79600 ASSAIS LES JUMEAUX



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 29 octobre 2018

Le Préfet,

à

Monsieur le directeur du service départemental d'incendie et de secours

Objet : Réunion de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés à Airvault.

P.J. : L'ordre du jour

En votre qualité de membre titulaire de la Commission de Suivi de Site créée dans le cadre du fonctionnement des établissements SCORI et Ciments CALCIA implantés sur la commune d'Airvault, vous êtes invité à participer à la prochaine réunion de cette commission qui se tiendra à la mairie d'Airvault :

le lundi 26 novembre 2018 à 15h00

Vous en trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Les documents qui seront présentés lors de cette réunion seront consultables et téléchargeables, à compter du 12 novembre, sur le site internet de la DREAL, auquel vous pouvez accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html>

Je vous rappelle que dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de siéger et ne pourriez être suppléé, vous pouvez donner mandat à un autre membre de votre choix. Toutefois, aucun membre ne peut détenir plus d'un mandat.

Si vous envisagez de vous faire représenter, je vous invite à faire parvenir votre mandat avant la réunion, au Pôle Environnement.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ